

#133

**BÉNÉFICIAIRES**PME, ETI, Grande Entreprise,
Coopérative**FORME DE L'AIDE**

Subvention

**INTENSITÉ DE L'AIDE**De 15 à 40% des dépenses
éligibles**PÉRIODE**Jusqu'au 12/07/2024, dans
la limite des fonds disponibles**FINANCEURS****APPEL À PROJETS****SOUTIEN AUX INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES
EN RÉGION BRETAGNE****QUELS PROJETS ?**

Cet appel à projets vise à soutenir **les projets d'investissements** des entreprises agroalimentaires (y compris en création), qui **transforment, stockent, conditionnent et commercialisent des produits agricoles** en région Bretagne.

Les budgets d'investissements comprendront :

- ↳ L'acquisition de **matériels et équipements neufs** (occasion sous réserve d'éligibilité) touchant les process de transformation, la logistique, la traçabilité, l'amélioration des conditions de travail des salariés, la sécurité des aliments...,
- ↳ Le **stockage** et le **conditionnement** de produits agricoles bruts et/ou transformés (centrales de production de froid, panneaux sandwich pour l'isolation froid positif et négatif, sols spécifiques agroalimentaires, portes isothermes intérieures,...).

Les critères de sélection évoluent. Les projets seront **notés et classés selon des critères stricts** (taille de l'entreprise, liens à l'amont agricole, engagement dans les transitions, effet levier de l'aide, conditions de travail et accompagnement des salariés, qualité et sécurité des aliments...).

Une attention toute particulière est portée sur les projets structurants, les efforts en termes de développement durable, de qualité, d'innovation ou d'ouverture de nouveaux marchés.

QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises retenues pourront prétendre à une aide publique significative :

- ↳ Sous forme de **subvention** allant **de 100 K€ à 1 M€ par projet**,
- ↳ Pouvant représenter **de 15 à 40% du montant des dépenses éligibles** (bonification pour toute entreprise reprenant une friche),
- ↳ Plafonnée à 4 dossiers par entreprise (2 par groupe) et **3 M€ en subvention** sur la période 2023-2027.

⚠ La qualité du dossier, son suivi, l'anticipation des cumuls avec d'autres dispositifs sont des facteurs de réussite importants pour l'entreprise.

20 années
d'expérience120
Collaborateurs7 Mds€
de projets
financés sur
les territoires8 bureaux
ouverts en
France**Claudine
DEVENYNS**Responsable
développement07 72 15 35 91
cdevenyns@abfdecisions.fr